



FORMATION CONTINUE

# REAFIE - ATELIER 2 – Le régime d'autorisation environnementale et les milieux humides et hydriques

## PRÉSENTATION

### Contexte

La réforme de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, entamée en 2015, s'est conclue le 31 décembre 2021 avec l'entrée en vigueur complète du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE). Ce nouveau règlement d'application, fort attendu, permet de mettre en œuvre le nouveau régime d'autorisation environnementale dans son intégralité, notamment en précisant les activités admissibles à une autorisation ministérielle, une déclaration de conformité ou une exemption, ainsi que les documents et renseignements requis dans chaque cas. Le REAFIE est incontestablement la nouvelle pièce maîtresse du régime d'autorisation environnementale et tout intervenant doit s'y familiariser.

### Objectifs

### Compétences

- comprendre l'interaction entre la LQE et le REAFIE
- se repérer dans le REAFIE
- identifier les situations où une autorisation environnementale ou une déclaration de conformité est requise et distinguer l'encadrement légal applicable en fonction du niveau de risque
- connaître les nouveautés en matière d'accès à l'information et de participation du public

### Public cible

Personnes impliquées dans la direction, la gestion, la réalisation et la

DURÉE

**2 heures**

TARIF RÉGULIER

**195 \$**

TARIF PRÉFÉRENTIEL

**175 \$**

OÙ ET QUAND

**Formation à distance**

**16 avril 2024**

*Date limite d'inscription : 9 avril  
2024*

**Renseignements**

819 821-7571

1 866 234-9355 (sans  
frais)

promotion de projets nécessitant une ou des autorisations environnementales en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Cette formation est offerte en collaboration avec le Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE).

## Note

### Exigences techniques

Assurez-vous que vous avez le matériel requis pour suivre un cours à distance :

- un ordinateur performant avec les configurations requises pour les séances en direct;
- la dernière version du navigateur Google Chrome;
- la dernière version des logiciels suivants : Java, Adobe Flash Player et Adobe Reader;
- une connexion Internet à haute vitesse (idéalement, une connexion câblée plutôt qu'une connexion via un réseau sans fil (Wi-Fi));
- un casque d'écoute avec microphone de bonne qualité (interface USB suggérée) ATTENTION : l'utilisation de haut-parleurs avec un microphone ou encore l'utilisation des micros intégrés dans les ordinateurs ne procurent pas un environnement acceptable pour les échanges à distance. Le casque d'écoute avec microphone (micro-casque ou casque d'écoute) est obligatoire;
- une webcam (obligatoire);
- un environnement propice à l'apprentissage et aux interactions (pièce calme et bien éclairée tout en ayant la certitude que d'autres personnes dans la résidence n'accaparent pas la capacité de la connexion internet au même moment).

Assurez-vous que vous avez les aptitudes informatiques suivantes :

- naviguer sur le web;
- utiliser les logiciels de la suite Microsoft Office tels que Word et PowerPoint ainsi que Skype Entreprise (les étudiants ont accès gratuitement à Skype Entreprise et Office 365).

## CONTENU

### Contenu

#### CONTENU

#### **Atelier 2 – Le régime d'autorisation environnementale et les milieux humides et hydriques**

*Exemples et études de cas*

- travaux en milieu humides et hydriques
- articles applicables du REAFIE
- exercices en sous-groupes

*Autres règlements d'application de la LQE – nouveaux, remplacés ou modifiés*

- Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles
- Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral
- Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques

## Approche pédagogique

- explication de la théorie à l'aide d'une présentation PowerPoint et d'exemples concrets
- application de la théorie via des mises en situation
- exercices en sous-groupes

## PERSONNE FORMATRICE



### PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD

Prunelle Thibault-Bédard est membre du Barreau du Québec depuis 2006. Elle est titulaire d'un diplôme en droit civil et d'un diplôme en *common law* de l'Université McGill (2005) et d'une maîtrise en sécurité environnementale et paix de *University for Peace* (2008).

Me Thibault-Bédard a agi comme Conseillère environnement – volet légal pour Hydro-Québec durant cinq ans. À ce titre, elle offrait un soutien juridique aux équipes opérationnelles, afin d'assurer la conformité légale des opérations. Elle était notamment chargée d'émettre des orientations corporatives et de mener des négociations gouvernementales dans les dossiers stratégiques en environnement.

Depuis 2015, M<sup>e</sup> Thibault-Bédard est avocate indépendante. Elle offre des services de conseils et de formation en droit de l'environnement. Sa clientèle est variée et inclut à la fois des organismes à but non lucratif et des entreprises. Elle représente également des intervenants environnementaux devant la Régie de l'énergie. Elle est membre du comité juridique du Centre québécois du droit de l'environnement.

## TARIFS ET HORAIRE

### Tarifs

TYPES D'INSCRIPTION	PRIX
Inscription régulière à 30 jours ou moins avant la formation	195,00 \$

Inscription hâtive à 30 jours ou plus avant la formation

175,00 \$

---

Note : Les prix indiqués sont pour une personne et ne comprennent pas les taxes.

### Politique d'annulation et d'abandon

### Horaire

### FORMATION À DISTANCE

**16 avril 2024**

- 9 h à 11 h